

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1433-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1433-2025 modifiant le Règlement numéro 0415-2013 ayant pour objet de créer une réserve financière d'un montant de 125 000 \$ pour l'acquisition future de milieux humides et la protection de milieux naturels et humides afin d'ajouter une somme de 2 000 000 \$ à la réserve pour l'année financière 2025 ».
2. Que ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date des 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 et 5 décembre 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 9 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland